

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 15 JUIN 2026**

L'an deux mil vingt-six, le 15 juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de LE GUA s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. Simon FARLEY, Maire.

Date de la convocation : 8 juin 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 19

Quorum : 10

Nombre de conseillers municipaux votants (présents ou représentés) : 18

Présents : (16)

M. FARLEY Simon, Maire, Mme BRULEY Audrey, 1<sup>ère</sup> adjointe, M. PICHON Cyrille, 2<sup>ème</sup> adjoint, M. CARTIER Stéphane, 4<sup>ème</sup> adjoint, Mme VEDELAGO Chrystelle, 5<sup>ème</sup> adjointe, M. GANDAIS Cédric, Mme GLÉNAT Anne, M. CARUSO Thierry, Mme DZAMOUZAKIS Michèle, Mme VIAL Catherine, Mme CARTIER Lola, M. LORENZO Jean-Marc, Mme VIRGONE Manon, M. VARTORE Boris, M. BERRADA Ahmed, M. GONNET Sébastien.

Procurations pour l'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour : (2)

Mme ARDOIN Florence, 3<sup>ème</sup> adjointe, a donné pouvoir à M. PICHON Cyrille.

M. VIAL Patrice a donné pouvoir à M. GONNET Sébastien.

Absents : (1)

Mme DORÉ Béatrice.

Secrétaire de séance : Mme GLÉNAT Anne.

Rapporteur : Mme VEDELAGO Chrystelle

**DÉLIBÉRATION N° 044-2026 – TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE ET DES ACCUEILS  
PÉRISCOLAIRES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2026/2027**

Les tarifs de la restauration scolaire et des accueils périscolaires du matin et du soir sont calculés en fonction du quotient familial C.A.F., défini sur six tranches et ils ont été votés lors du conseil municipal du 2 juin 2025 pour l'année scolaire 2025/2026 (tarifs applicables du 1<sup>er</sup> septembre 2025 au 3 juillet 2026).

Les précédents tarifs étant applicables jusqu'au 3 juillet 2026, date de la fin de l'année scolaire 2025/2026, il est proposé une revalorisation de ces tarifs pour la nouvelle année scolaire 2026/2027, applicables du 1<sup>er</sup> septembre 2026 au 2 juillet 2027 inclus.

En effet, le groupe de travail finances réuni le 25 mai 2026 souhaite appliquer une augmentation de 1,8 % des tarifs afin de suivre la moyenne de l'inflation sur l'année.

Il est précisé que concernant le tarif de la restauration scolaire et des accueils périscolaires correspondant à une prise en charge de l'enfant sans réservation préalable, un forfait fixe majoré est appliqué.

Pour rappel concernant la restauration scolaire, une présentation sous forme de tableau doit être faite, sur préconisation de la Caisse d'Allocations Familiales pour isoler le temps du repas de celui de la pause méridienne, afin que la CAF puisse délivrer des attestations aux parents qui en font la demande.

Le pourcentage retenu est de 60% pour le temps du repas (incluant le prix du repas payé par les familles) et 40 % pour le temps périscolaire.

## I. RESTAURATION SCOLAIRE

Restauration scolaire (repas classique ou alternatif)				
QUOTIENT FAMILIAL	2025/2026	2026/2027	Part « repas »	Part « accueil méridien »
QF 1 = de 0 € à 600 €	4,64	4,72	2,83	1,89
QF 2 = de 601 € à 1000 €	5,82	5,93	3,56	2,37
QF 3 = de 1001 € à 1200 €	6,20	6,30	3,78	2,52
QF 4 = de 1201 € à 1500 €	6,25	6,37	3,82	2,55
QF 5 = de 1501 € à 1800 €	6,30	6,42	3,85	2,57
QF 6 = de 1801 € à au-delà	6,42	6,54	3,92	2,62
Famille extérieure-1er enfant	6,54	6,67	4,00	2,67
Famille extérieure-2 <sup>ème</sup> enfant	6,44	6,55	3,93	2,62
Famille extérieure-3 <sup>ème</sup> enfant	6,36	6,47	3,88	2,59
PAI - Enfants fournissant leur repas	1,80	1,83	1,10	0,73
Prestation non réservée mais enfant pris en charge	6,54	8,00	4,80	3,20

## II. ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Accueil périscolaire du matin		
QUOTIENT FAMILIAL	2025/2026	2026/2027
QF 1 = de 0 € à 600 €	0,82	0,83
QF 2 = de 601 € à 1000 €	1,73	1,77
QF 3 = de 1001 € à 1200 €	2,13	2,17
QF 4 = de 1201 € à 1500 €	2,18	2,22
QF 5 = de 1501 € à 1800 €	2,32	2,37
QF 6 = de 1801 € à au-delà	2,43	2,48
Famille extérieure -1er enfant	2,63	2,68
Famille extérieure -2 <sup>ème</sup> enfant	2,59	2,63
Famille extérieure -3 <sup>ème</sup> enfant	2,55	2,60
Prestation non réservée mais enfant pris en charge	2,63	6,00



Accueil périscolaire du soir				
QUOTIENT FAMILIAL	2025/2026 - créneau de 16h30/35 à 17h20	2025/2026 - créneau 16h30/35 à 18h30	2026/2027 - créneau de 16h30/35 à 17h20	2026/2027 - créneau 16h30/35 à 18h30
QF 1 = de 0 € à 600 €	0,61	1,64	0,62	1,67
QF 2 = de 601 € à 1000 €	1,30	3,22	1,32	3,28
QF 3 = de 1001 € à 1200 €	1,60	3,84	1,62	3,91
QF 4 = de 1201 € à 1500 €	1,64	3,89	1,67	3,96
QF 5 = de 1501 € à 1800 €	1,74	3,97	1,77	4,04
QF 6 = de 1801 € à au-delà	1,82	4,08	1,86	4,15
Famille extérieure - 1er enfant	1,97	4,20	2,01	4,28
Famille extérieure - 2 <sup>ème</sup> enfant	1,94	4,12	1,97	4,20
Famille extérieure - 3 <sup>ème</sup> enfant	1,91	4,09	1,95	4,16
Prestation non réservée mais enfant pris en charge	1,97	4,20	5,00	10,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, par 18 voix pour, valide les tarifs ci-dessus de la restauration scolaire et des accueils périscolaires applicables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2026 pour l'année scolaire 2026/2027.

Certifié exécutoire compte tenu  
de son dépôt en Préfecture  
et de sa publication le :

Signature du secrétaire de séance

Certifié conforme  
Le Gua, le 16 juin 2026  
Simon FARLEY  
Maire de LE GUA

